



AVIS PUBLIC


AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le
soussigné directeur général de la susdite
Municipalité, QUE :

Le règlement 05-19 intitulé « Règlement 05-19 CONCERNANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC » adopté le 11 décembre 2019 et entré en vigueur le 13 décembre 2019, date de la publication.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité de Pontiac au 2024, route 148, Pontiac (Québec) du lundi au vendredi entre 8h00 et 16h00.

DONNÉ À PONTIAC, ce 13^e jour du mois de décembre de l'année deux mille dix-neuf.




Pour:
Pierre Said
Directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 8h00 et 16h00, le 13^e jour de décembre deux-mille dix-neuf.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour de décembre deux-mille dix-neuf.



Pour:
Pierre Said
Directeur général